# Compte rendu de Conseil d'école 1

Secrétaires : Mmes Guérineau et Lafoix.

***Date :*** Lundi 3 novembre 2014, 18h.

***Présents :*** Mme Stierle, Mme Lafoix, Mme Le Roux, Mme Theil, Mme Guérineau, Mme Soulet, Mme Héry, enseignantes.

 Mme Dambrine, élue chargée des affaires scolaires.

 Mme Allein, M. Chrébor, Mme Magalhaes, Mme Caquineau, Mme Breuil, M. Cailleaud, Mme De Amorim, Mme Prat, Mme Proust, Mme Marret, Mme Métayer, parents élus.

 M. Baudoin , DDEN

***Excusés :*** Mme Parizot, Inspectrice de l'éducation nationale.

 Mme Loti, psychologue scolaire et M. Arrignon, enseignant spécialisé.

 M. Laborderie, Maire.

***Ordre du jour :***

*1 - Présentation de l’instance Conseil d’Ecole*

*2 - Résultat des élections des représentants des parents d’élèves*

*3 - Effectifs, répartitions et personnels pour l’année scolaire 2014 – 2015*

*4 - Révision et vote du règlement intérieur*

*5 - Projet d’école et actions pour 2014 – 2015*

*6 - Activités périscolaires*

*7 - Questions diverses*

Conseil d'école - Présentation

**Rôle et fonctionnement du conseil d’école**

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 (Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et décret n°91-383 du 22 avril 1991

**Composition**

Le conseil d’école comprend :

- le directeur d’école, président

- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

- les maîtres de l’école et les maîtres remplaçants exerçant dans l’école au moment des réunions du conseil ;

- un des maîtres du réseau d’aides spécialisées intervenant dans l’école, choisi par le conseil des maîtres de l’école (si nécessaire) ;

- les représentants des parents d’élèves en nombre égal à celui des classes de l’école, élus selon les modalités fixées par l’arrêté du ministre chargé de l’Éducation ;

- le délégué départemental de l’Éducation nationale chargé de visiter l’école.

- L’Inspecteur de l’Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Assistent avec voix consultatives aux séances du conseil d’école pour les affaires les intéressant :

- les personnels du réseau d’aides spécialisées (autres que ceux mentionnés ci-dessus) ;

- les médecins chargés du contrôle médical scolaire ;

- les infirmières scolaires

- les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles

- les agents municipaux.

En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d’intégration d’enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s’associer aux travaux du conseil. Le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l’ordre du jour.

- Les suppléants des représentants des parents d’élèves peuvent assister aux séances du conseil d’école.

**2. Réunions, convocations**

Le conseil d’école est constitué pour une année et siège valablement jusqu’à l’intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d’école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections des délégués des parents d’élèves, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date de la réunion aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

**3. Attributions**

Le conseil d’école, sur proposition du directeur d’école :

- établit le projet d’organisation de la semaine scolaire ; dans le cadre de l’élaboration du projet d’école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l’école et sur toutes les questions intéressant la vie de l’école.

- est consulté par le maire sur l’utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d’ouverture de l’école, conformément à l’article 25 de la loi du 22 juillet.

**Elections des représentants des parents d'élèves - Résultats**

41% de votants aux élections cette année contre 40 % l'année dernière.

Les parents élus sont : Mme Allein, M. Chrébor, Mme Magalhaes, Mme Caquineau, Mme Breuil, M. Cailleaud, Mme De Amorim, Mme Prat, Mme Proust, Mme Marret, Mme Métayer, M. Souchet.

**Effectifs, répartitions et personnels pour l'année 2014 - 2015**

L'école élémentaire de Magné compte 137 élèves répartis dans 6 classes comme suit :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM1/CM2 | CM2 |
| Mme Stierle | Mme Lafoix et Mme Debreuil (le lundi) | Mme Le Roux | Mme Theil et Mme Morin  | Mme Guérineau (L, M et 1/2M)et Mme Soulet(1/2M, J et V) | Mme Hery |
| 25 | 22 | 26 | 24 | 20 : 12 CM1 et 8 CM2 | 20 |

 La moyenne d'élèves par classe est de 22,8.

Pour une fermeture, le seuil est placé à 27 élèves + 1 après fermeture, soit 5X27+1=136.

Pour l'année scolaire prochaine, 28 élèves de CM2 partiront au collège, 26 élèves de GS arrivent de la maternelle.

Les effectifs seraient donc de 135 élèves à la rentrée prochaine.

La journée de décharge de direction est le lundi. Les rendez-vous ou réunions avec la directrice seront donc, dans la mesure du possible, ce jour-là.

Un élève en situation de handicap est accompagné à mi-temps sur l'école par Mme Caplanne. Son temps est complété par un travail en bibliothèque qui permet aux différentes classes d'y avoir accès.

# Révision et vote du règlement intérieur

Points modifiés :

Horaires des récréations, objets personnels, justification des absences.

*Demande de précision par rapport à l’horaire du mercredi après le repas : cela sera inscrit dans le règlement fait par la mairie. Les enfants peuvent être pris en charge par les familles entre 12h30 et 13h.*

*Mme Dambrine explique que la municipalité travaille sur la rédaction d'un nouveau règlement de la pause méridienne et que le document sera en adéquation avec celui de l'école.*

*Question de M. Cailleaud, parent d'élève : Comment définir les jeux dangereux ?*

 *Exemple de la corde à sauter : un objet non dangereux à la base peut le devenir.*

Vote du règlement intérieur : adopté à l’unanimité.

**Projet d'école et actions pour 2014 - 2015**

Le projet d'école, mis en place l'année dernière est composé de trois axes :

les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques), le suivi des élèves à besoins particuliers et les liaisons école maternelle/école élémentaire et école/collège.

Un volet culturel et artistique répartissant les apprentissages de la petite section de maternelle à la sixième est également mis en place.

Pour ce faire, plusieurs actions sont mises en place cette année :

**Axe 1 :** utilisation d'outils communs concernant les stratégies de lecture, du CE1 au CM2, à différents moments de l'année scolaire. Achat d’un outil de lecture (facilecture) permettant aux élèves en difficulté d’entrer dans le processus de lecture plus aisément. Harmonisation des pratiques en grammaire pour le repérage des natures et fonctions de mots ou groupes de mots, du CP au CM2.

**Axe 2 :** mise en place d'un Conseil de Maîtres relatif au suivi des élèves à besoin particulier par trimestre. Ateliers philosophiques et/ou travail à partir de l'agenda coop pour 5 classes sur 6. Utilisation d'un outil commun, dans la mesure du possible, pour les livrets d'évaluations, permettant un meilleur suivi des progrès des élèves au fil des années.

*Questions de parents d'élèves :*

*Si l’enfant change d’école* ?

Le dossier scolaire peut être réimprimé si besoin. Mais toutes les écoles n’utilisent pas encore ce logiciel, donc on ne peut que transmettre le dossier version papier. Cela s’explique par la non harmonisation des établissements et du coût de ce logiciel.

*Si besoin de livret pour les collèges* ?

Les livrets de fin de CM1 seront donnés au début et possibilité d’obtenir les livrets du CM2 au fil de l'année scolaire.

*Si un élève est absent, est-ce qu’il repasse toujours les évaluations*?

 Non pas forcément. Les évaluations sont repassées dans la mesure du possible, mais ce n'est pas systématique.

Axe 3 : liaison maternelle/élémentaire : présentation d'album, lecture dans l'année, période 3.

Lecture préparée en APC (CM1) et lue dans la classe de CP ou dans une autre classe.

Liaison CM1/CM2/6ème : projet théâtre dans le cadre de l’OCCE, avec une professeure du collège Jean Zay (Mme Bernardet Florence), avec une ou plusieurs rencontres dans l'année au collège. M. Sanchez, principal du Collège Jean Zay viendra présenter la sixième bi-langue aux élèves de CM2. Le travail engagé sur l'harmonisation des attendus en début de 6ème se poursuit avec une volonté réelle d'échange des professeurs des premier et second degrés.

**Volet culturel et artistique** : cinéma pour toutes les classes, 3 fois dans l'année. Un projet commun aux 6 classes sera mené pour accueillir élèves et parents plus chaleureusement (fléchage des différents locaux de l'école, harmonisation des décorations de portes de classes, aménagement du hall d'entrée, trombinoscope des personnels de l'école, plan de l'école...)

D'autres projets seront menés dans chaque classe ou en binôme : école d'autrefois pour les CP et CE1),travail autour du conte (CE2 et CM1/CM2) avec une visite en fin de projet au Nombril du monde, création d'un site internet d'école pour les CM1/CM2, projet géographie et sciences avec une visite à la ferme de La Bazinière pour les CM1 et CM2, dans le prolongement de la semaine du goût : un travail sera mené avec le restaurant scolaire, projets sportifs (kayak, escalade, vélo, piscine).

*Information* : *test piscine pour projet kayak : point de vigilance pour les parents pour qu’au moins l’enfant soit à l’aise pour ne pas paniquer dans l’eau.*

Des projets autour du développement durable, du tri des déchets et de l'eau sont en discussion avec la municipalité en vue d’un travail avec la cantine et le club de plongée.

Activités périscolaires

Mise en place d'activités diversifiées.

Mme Dambrine explique que le lien peut être fait avec les enseignants et les enseignements.

Des réflexions seront menées sur les activités pouvant être réalisées en complémentarité des enseignements.

La gratuité de la garderie jusqu'à 16h30 est actée depuis septembre.

Le Conseil souligne la qualité et la diversité des ateliers mis en place par la municipalité.

Questions diverses

**Equipement informatique de l'école** : une demande sera faite auprès de la municipalité pour équiper l'école de deux TBI avec un ordinateur portable pour chaque, pour les classes de CE1 et CM2. Ce projet d'équipement s'étendra sur plusieurs années avec l'objectif d'équiper toutes les classes. Le coût de ces équipements et l'échéance de ce projet seront discutés prochainement avec la municipalité.

**Mobilier :** une demande de mobilier est également faite pour renouveler le mobilier existant qui se dégrade au fil des années : Mme Dambrine propose qu'un tour des locaux soit réalisé ultérieurement pour faire l'état des lieux des besoins et dysfonctionnements.

**Sécurité des enfants :**

Bien qu'inscrit dans le règlement intérieur, serait-il possible de mettre un panneau sur le portail d'entrée indiquant que les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à 8h35 ? (il n'est pas rare de voir 10 voire 20 enfants seuls entre le portail et l'abri à l'intérieur de l'école, ça rentre, ça sort... jusqu'au jour où....)

Cette demande paraissant très légitime, a été traitée ce jour. Une affiche a été mise au tableau d'affichage de l'école et un mot à l'attention des parents sera collé demain, mardi 4 novembre, dans les cahiers des enfants.

Quand reverrons-nous un garde champêtre devant l'école ? très régulièrement des véhicules stationnent juste devant le portail ou en double file alors qu'il y a des places de stationnement libres.

Une réflexion est menée au sein de l'équipe municipale sur le devant de cette école : sécurité, stationnement...

 La pause méridienne est longue entre midi et deux et des bagarres, des tensions existent entre les enfants (nombreux témoignages rapportés) :

·         Qu’en est-il des jeux de cour ? Sont-ils bien proposés aux enfants pour les occuper (même les neufs..)

Est-il possible de faire certains ateliers le midi au lieu du soir ?

Combien de personnes sont sur la cour entre midi et deux ? Une personne supplémentaire peut-elle être envisagée ?

Est-il possible que les enfants puissent avoir accès à des activités calmes en intérieur ? (jeux de société, etc..) : la journée est longue, le repas au réfectoire bruyant : un moment de calme est nécessaire pour certains.

Réponse de Mme Dambrine : 2 personnes sont présentes jusqu'à 13h et une troisième ensuite. Une réflexion se tient sur une rotation entre les personnels. Les jeux sont sortis chaque jour.

Pour les jeux de société : un problème de déploiement des ressources humaines se poserait. La possibilité de faire appel à des personnes bénévoles est envisagée. Le travail autour du lien intergénérationnel parait aussi intéressant.

Un essai pourrait avoir lieu pour les jours de pluie sur les périodes de l'année les moins ensoleillées. La question sera soumise au conseil municipal.

Le règlement intérieur est en cours de révision.

**Préparation de la rentrée :**

A la rentrée, est-il possible que les listes des classes soient davantage espacées et moins collées, voire installées la veille ?? Pour éviter la cohue devant les feuilles.

Pour la rentrée prochaine, les listes des classes pourront être affichées la veille au panneau d'affichage et devant les couloirs, comme cette année pour le jour de la rentrée.

La liste des fournitures scolaires peut-elle être distribuée en juin ? La situation particulière de la fin d'année scolaire dernière et notamment la nomination de trois nouvelles enseignantes dans deux classes a entrainé des difficultés dans la communication de ces listes. Dans la mesure du possible, les listes seront distribuées avant les vacances d'été.

**La séance est levée à 20h.**